



Depuis 2021, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles. Les 86% seront versés directement à votre OPCO. L'Institut d'Enseignement Ibn Badis est habilité à recevoir le solde de 13%. Vous pouvez donc flécher votre versement et procéder au paiement en direct.

**MONTANT À PAYER DIRECTEMENT À L'INSTITUT D'ENSEIGNEMENT IBN BADIS**

<b>Virement</b>	IBAN	FR79 3000 2007 5400 0000 5612 K06	BIC	CRLYFRPPXXX		
	Titulaire du compte	<b>Association ORIENTATION</b>				
	Chèque n°		Banque		Montant	
	À l'ordre de	Association ORIENTATION			Référence à mentionner dans le libellé du : TA2021 + SIRET	
	CODE UAI	0922764 E				

**RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE**

Nom de l'entreprise	
Raison sociale si différente	
SIRET	
Adresse	
Code postal / Ville	
Téléphone	
Interlocuteur(nom / prénom)	
Fonction	
E-mail	

**BORDEREAU À RETOURNER À :**

Institut d'Enseignement Ibn Badis  
Service taxe d'apprentissage  
227 av Georges Clémenceau  
92000 Nanterre

**OU À RENSEIGNER EN LIGNE :**

[www.institutibnbadis.com/](http://www.institutibnbadis.com/)  
Taxe d'apprentissage

Versement possible à partir du  
1<sup>er</sup> janvier 2022

**REÇU LIBÉRATOIRE**

À l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal libératoire. Le souhaitez-vous :

Par courrier  Par e-mail

Date : ..... / ..... / .....

Signature :

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter :

Mail : [taxeapprentissage@institutibnbadis.com](mailto:taxeapprentissage@institutibnbadis.com) ou par Tél : Tél : 01 84 20 24 80

Toutes les informations recueillies via ce bordereau sont nécessaires pour vous délivrer un reçu libératoire.